



Dimanche 07/11/2021 : Grève à 100% à l'U.D.D.

1^{er} coup de semonce !

Ce dimanche 7 novembre, les personnels de l'Unité dédiée au dédouanement de nuit (UDD nuit, résidence de Roissy nuit) ont été grévistes dans la fermeté.

Ce, à deux reprises, lors de 2 services consécutifs : d'abord lors de la vacation du dimanche en journée (VJ), ensuite leur de la vacation du dimanche nuit (VN).

De fait, pendant 24h d'affilée, du dimanche 07 novembre 08h00 au lundi 08 novembre 08h00, il n'y eut aucun site ouvert en présence de collègues de l'UDD !

Par ce biais, les collègues ont exprimé leur ras-le-bol par rapport au peu de cas qui est fait par la « haute » administration à l'endroit de ses personnels depuis longtemps. Bien trop longtemps.

Plusieurs facteurs d'explications motivent leur mobilisation.

- Structurellement, la non reconnaissance de la pénibilité : le travail de nuit diminue l'espérance de vie (1 an perdu tous les 5 ans). Depuis plus d'une décennie, il est revendiqué a minima une *compensation*. Ici par l'octroi du 1/5^e pour la retraite (1 an comptabilisé en plus pour la retraite tous les 5 ans), à l'image du dispositif en vigueur pour les personnels de la branche Surveillance (SURV). Il importe que la « haute » administration s'en saisisse et étende le dispositif aux collègues des bureaux de Calais et Dunkerque en H24 également.
- De plus en plus structurellement, la non reconnaissance de la technicité, via la non reconnaissance du ciblage : le nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU) invente la notion de dédouanement centralisé national (DCN) et communautaire (DCC), une centralisation qui n'a pas été voulue par les agents qu'ils soient à Roissy ou en province mais qu'ils subissent. La « haute » administration fait preuve de zèle en la matière en rattachant sans cesse à l'UDD des activités dévolues jusqu'alors à des bureaux de province. De fait, actuellement l'UDD cible chaque nuit plusieurs centaines de déclarations à destination de 17 bureaux de province ! Par ce biais, la « haute » administration « vole » doublement les personnels de la branche opérations commerciales (OPCO). Ainsi elle retire aux collègues en régions accomplissant du dédouanement la nuit le bénéfice des indemnités prévues par le régime du travail supplémentaire (RTS). Ce, sans octroyer en compensation une indemnité spécifique de ciblage aux personnels de l'UDD, via la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ! La NBI n'est pas qu'une question financière, elle est aussi prise en compte dans le calcul de la retraite, ce qui constitue une reconnaissance également pour le travail effectué la nuit. Les collègues SURV aéroportuaires sont également « volés » puisque eux-aussi sont écartés de la NBI ciblage... au motif qu'ils ne font que de « *la préparation de vols* » ! Cela suffit !
- Conjoncturellement, les conditions d'emménagement (antenne DHL) et de déménagement (antenne Chronopost) sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Si l'inconnue semble être le fait de l'opérateur pour DHL, le raccourcissement des locaux alloués à l'UDD à Chronopost sont de la responsabilité de la « haute » administration. Les personnels de l'UDD sont d'autant plus déconsidérés que les locaux qui leur sont seront alloués (47,5m² contre 67 actuellement) sont inférieurs à ceux qui seront alloués à l'encadrement du bureau de Chronopost jour (56m² contre 32 actuellement).

L'intersyndicale CGT – SOLIDAIRES – UNSA apporte son plein soutien aux personnels de l'UDD nuit. Leurs motivations sont à l'image de ce que subissent nombre de collègues de la DGDDI. Leur combat nous concerne toutes et tous !